

DELIBERATION 2022-040

LE SIX AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN MARS DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, Mme FERRAI, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, Mme MAURIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BRUEL donne procuration à Mme PENA, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, M. WALCZACK donne procuration à M. TREPRAU, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : M. THEOL, M. SIGAUD

M. LEFEVRE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Aide urgence Ukraine : versement d'un don

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Monsieur Le maire expose au conseil que la commune de Saint-Jean-de-Védas a participé à l'élan de solidarité envers le peuple ukrainien dans les premiers jours du conflit, notamment en accompagnant et acheminant, avec des véhicules municipaux à trois reprises dans les locaux de l'association Solidarité Ukraine Occitanie, la collecte de biens de première nécessité réalisée par l'association les Paniers de l'Espoir, et en proposant des offres d'hébergement sur son territoire.

Que cette première campagne de collecte a permis d'acheminer ces dons à l'hôpital de Lviv.

Que les besoins s'orientent aujourd'hui vers l'achat de matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes et vers la création d'un réseau d'interprète pour accueillir les réfugiés ukrainiens dans les communes de France.

Que l'AMF invite désormais les mairies à amplifier l'élan de solidarité sous forme de dons financiers, permettant d'acquérir ces matériels dont les particuliers ne disposent pas.

Que vu l'urgence de la situation humanitaire, l'AMF34, à la demande d'un grand nombre de communes, a ouvert un compte bancaire dédié et nommé « Solidarité Ukraine » afin de recueillir les dons des collectivités qui seront fléchés intégralement sur les actions nécessaires et urgentes.

Monsieur Le Maire propose de verser un don de 5 000 € sur le compte bancaire « Solidarité Ukraine ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **De verser** un don en solidarité avec l'Ukraine à hauteur de 5 000 €, don qui sera versé sur le compte bancaire ouvert par l'AMF 34, « Solidarité Ukraine ».
- **D'autoriser** Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

SLOW

ID : 034-213402704-20220406-2022_040-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 31 voix pour.

**François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas**

